

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KOLDA
COMMUNAUTE RURALE DE
BAMBALI

PNUD-PMF/FEM
PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENT
DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL (SENEGAL)

*Adopté
sans réserve
observateurs*

**CONSOLIDATION DU PROJET DE
CONSERVATION COMMUNAUTAIRE DE LA
BIODIVERSITE ET DE LA PALMERAIE
DANS LA VALLEE DE KINDAKAM
Communauté Rurale de Bambali
Département de Sédhiou, SENEGAL**

REQUETE DE FIANCEMENT PRESENTE PAR

**LA FEDERATION DES GROUPEMENTS PAYSANS DE BOUDHIE -
BALUH NA**

SOMMAIRE

FICHE RESUME DU PROJET.....	4
1. CONTEXTE GLOBAL.....	7
2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE REQUERANTE.....	5
3. DOMAINES FOC AUX ET PROGRAMME (S) OPERATIONNEL (S) DU FEM CIBLE (S).....	8
4. JUSTIFICATION.....	9
5. OBJECTIFS DU PROJET.....	11
6. RESULTATS ET ACTIVITES.....	11
7. PLAN D'EVALUATION ET DE DURABILITE DU PROJET.....	21
8. GESTION : STRATEGIE ET ORGANISATION.....	22
9. CALENDRIER DES ACTIVITES	25
10. BUDGET DES ACTIVITES	26

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 - CADRE LOGIQUE.....	14
TABLEAU 2 - RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS.....	18
TABLEAU 3 - IMPACTS, EFFETS, PRODUITS	20
TABLEAU 3 - CALENDRIER DES ACTIVITES.....	25
TABLEAU 4 - SOURCES DE FINANCEMENT DES LIGNES BUDGETAIRES.....	32

FICHE RESUME DU PROJET

Titre du Projet :

Consolidation du projet de Conservation Communautaire de la Biodiversité et de la Palmeraie dans la vallée de kindakam, Communauté Rurale de Bambaly, Département de Sédhiou Sénégal

Présentation sommaire de l'organisation requérante

La Fédération des Groupements Paysans de Boudhié - *Baluh Na*. Elle a été officiellement reconnue le 07 février 1996. Cette structure est composée de 20 groupements. Elle a été créée renforcer la solidarité entre ses membres, défendre leurs intérêts, mettre en place les moyens nécessaires à leur développement socio-économique, développer les activités agro-sylvo-pastorales et commerciales dans la zone. Les membres de cette Fédération ont bénéficié de diverses formations dans les domaines de la Gestion des Ressources Naturelles. Cette Fédération a bénéficié d'un financement du PMF/FEM pendant la période 2003-2005. Les activités ciblées par le projet ont été bien réalisées.

Personne ressource de de l'organisation requérante

Monsieur Mfally Mané, Président de la Fédération des Groupements Paysans de Boudhié
Siège social : Madina Bourama
Téléphones : 6057203

Domaines focaux : biodiversité dégradation des terres

Biodiversité Changements climatiques Eaux Internationales Dégradation des terres avec :

Programmes opérationnels 2 et 3

1.4. Résumé du Projet

Le projet vise la conservation et la restauration de la biodiversité et de la palmeraie dans le cadre d'une consolidation du projet PMF/FEM (projet SEN 03/06). Il présente quatre composantes principales : Le renforcement des capacités en apiculture, la consolidation des acquis dans le reboisement du pare-feux et de sites dégradés, la construction de digues pour la conservation des terres et la mise en défens pour renforcer la biodiversité. Les activités principales à mener pendant deux ans sont la formation de 200 personnes aux techniques de l'apiculture moderne pour limiter les feux de brousse provoqués par cette activité, la mise en défens de sites de haute biodiversité, la sensibilisation sur la nécessité de protéger et de conserver la biodiversité, le renforcement et l'extension de la pépinière forestière mise en place avec le financement du premier projet, la mise en place (construction) d'une digue de retenue d'eau dans la vallée. La coordination et l'exécution des activités seront assurées par le bureau de la Fédération.

II. Finances

Budget Total	Montant (F CFA)	Pourcentage (%)
Participation de la Fédération	1.280.000 F	04,77
Financement sollicité au PMF/FEM	25.499.200 francs CFA	95,33
Total	26.779.200 F CFA	100

A remplir par le bailleur

Date de soumission

Numéro de projet

1. CONTEXTE GLOBAL

Situation géographique

La vallée de Kindakam est située dans la partie sud du Sénégal, dans région administrative de Kolda, Département de Sédhiou, Communauté Rurale de Bambali.

Le milieu physique

Cette zone d'intervention du projet est caractérisée par un vaste plateau entaillé par de larges vallées inondées pendant la saison des pluies. Le cours d'eau de cette vallée est un affluent du fleuve Casamance dont le bassin versant occupe la majeure partie de la Région de Kolda. Les vallées de la zone de kindakam sont fortement marquées par la salinisation dans leur partie avale. La nappe phréatique y est peu profonde et affleure à plusieurs endroits mettant en place de nombreux points d'eau permanents. Les deux types de sols qui prédominent sur les plateaux sont : les sols ferrugineux tropicaux profonds et les sols faiblement ferrallitiques. Les sols de type argileux et hydromorphes sont localisés dans les vallées et au niveau de certaines mares.

La population

La zone concernée par le présent projet est peuplée d'environ 10000 habitants regroupés dans 13 villages (cf. annexe) et appartenant essentiellement à quatre ethnies : Balante, Mandingue, Peul, Mandjak. Les Balantes représentent le groupe dominant par le nombre d'habitants, suivi par les Mandingues et les Mandjaks. Une partie des occupants de la zone est constituée de réfugiés de la Guinée Bissau déplacés lors de la guerre de décolonisation. A cette population fixée, s'ajoutent des saisonniers Diolas, Manjaks, Balantes et Mandingues.

Activités socio-économiques

Les saisonniers Diolas, Manjaks, Balantes et Mandingues arrivent soit pour l'exploitation des fruits du palmier *Elaeis guineensis* pour la production d'huile de palme, soit pour l'exploitation de la sève de ce palmier, soit pour le défrichage de la forêt pour l'installation de vergers (manœuvres). La production agricole est écoulée par des commerçants qui circulent dans la zone malgré son enclavement lié à l'état défectueux des pistes.

Les principales activités de production dans la vallée de Kindakam sont l'agriculture, l'arboriculture, l'exploitation des produits forestiers, l'élevage, la pêche.

Les activités agricoles sont pratiquées par les femmes et les hommes. Les femmes pratiquent essentiellement la riziculture et le maraîchage de contre-saison dans la vallée. Les rendements de la riziculture varient entre 500 kg/ha et 6,5 tonnes/ha suivant qu'elles ont bénéficié d'un encadrement ou non. Les hommes cultivent l'arachide, le mil, le fonio et le niébé sur le plateau. Au niveau des champs de case, ils cultivent du maïs, du manioc, de la patate douce et du tabac. L'arboriculture est également une activité des hommes qui la pratiquent en amont de la palmeraie. Elle concerne la plantation de manguiers, d'orangers, de citronniers, d'anacardiens en plus de la plantation de bananiers, et d'ananas. La pratique du brûlis dans la palmeraie est interdite.

Selon les populations locales, les terres de culture sont encore disponibles dans la zone. Ces terres sont gérées par le Conseil Rural. Il est possible de prêter des parcelles rizicoles à des organisations pour exploitation. La propriété de la terre ne donne pas droit aux palmiers qui constituent un bien de la communauté.

L'exploitation des produits forestiers porte sur le palmier à huile (feuilles, fruits, sève, tronc, racines), le palmier rotin (tige, racines), le palmier *raphia* (pétiotes, racines), le *madd* (fruits, liane, racines), le colatier sauvage (fruits, écorce), le fromager (tronc, racines), le *ven* (bois), le faux kapokier (bois, racines), le *dimb* (bois), le caïlcédrat (bois, écorce, racines).

L'élevage est de type extensif et concerne essentiellement les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et la volaille. Les bovins appartiennent à la race Ndama

La pêche est pratiquée de façon traditionnelle et porte surtout sur la capture de carpes, de mullets, de silures.

Contexte environnemental

La zone d'intervention du présent projet est marquée par une végétation relativement bien conservée est essentiellement formée par des savanes boisées, des reliques de forêts denses sèches sur les plateaux et d'importantes palmeraies (05 espèces) dominées par *Elaeis guineensis* en bordure des vallées. La flore est riche (plus de 100 espèces identifiées) et renferme au moins 11 espèces ligneuses rares et/ou menacées (cf. tableau). Parmi ces espèces, les plus remarquables sont *Calamus deeratus* (palmier rotin), *Raphia sp.*, *Pseudospondias microcarpa*, *Mitragyna stipulosa*, *Anthocleista nobilis*. Ces vallées relativement humides

constituent des zones de refuge pour de nombreuses espèces rares et menacées au Sénégal. *Ficus dichranostyla*, une espèce ligneuse considérée comme endémique au Sénégal (cf. liste WCMC) y a été retrouvée.

La faune y est abondante et diversifiée. Les populations locales ont particulièrement signalé la présence d'antilopes, de crocodiles, de pythons. La classe des oiseaux est bien représentée avec des espèces marines dont certaines sont migratrices et des espèces de forêts. Les ressources halieutiques notamment les poissons et les crevettes sont relativement abondantes et diversifiées. En particulier, il a été signalé la présence d'une espèce de silures rares et menacées à cause des années de sécheresse.

Les populations de la zone rapportent qu'avant 1969, les pluies étaient très abondantes dans la zone. L'eau douce était permanente dans la vallée dont la traversée était un risque à cause de l'abondance des crocodiles. La faune était abondante et diversifiée. La végétation était luxuriante et certaines espèces de palmiers menacées de disparition aujourd'hui au Sénégal comme le palmier *rotin* et le *raphia* étaient très abondant. La mangrove était assez bien conservée. Avec les sécheresses des années 1972-1973 et 1983-1984, la vallée s'asséchait dès le mois de mars et l'intrusion de la langue salée à commencé à se faire sentir. Il s'en est suivi une mortalité de la mangrove en bordure du fleuve et des palmiers à huile au niveau de la vallée. Les effets de la sécheresse et de la salinité ont été amplifiés par les feux de brousse fréquents et souvent violents, les défrichements agricoles sur le plateau et dans la palmeraie à huile notamment pour l'arboriculture, l'exploitation anarchique et abusive des produits forestiers notamment le bois d'énergie et de service.

La première digue pour lutter contre l'intrusion de la langue salée a été mise en place par les populations du village de Kindakam en 1987. Par la suite, le génie rural a mis en place des ponts entre 1987 et 1989. En 1972, d'autres digues ont été mises en place par les populations locales pour lutter contre les effets de la sécheresse. En 1992, l'USAID par le projet PROGES a mis en place un barrage anti-sel et cinq digues de retenue d'eau qui sont encore très fonctionnels. En 2005 une digue a été construite grâce à un financement du PMF/FEM SEN 03/06 pour freiner les effets de l'érosion hydrique et prolonger la durée de stagnation des eaux de pluies dans les rizières situées dans la partie amont de cet ouvrage. L'érosion au niveau du plateau et l'ensablement de la vallée sont des conséquences des atteintes graves à la végétation.

Avant l'exécution des activités du projet PMF/FEM SEN 03/06, la palmeraie à huile était fortement marquée par :

- une rareté de la régénération naturelle ;
- une faible représentation des jeunes palmiers ;
- un vieillissement de la palmeraie.

Actuellement, à la fin des activités de restauration de ce projet PMF/FEM la palmeraie présente une bonne régénération naturelle mise en évidence par l'abondance des jeunes palmiers.

Le raphia et le rotin sont des palmiers encore menacés dans la zone d'intervention de ce présent projet.

2. PRESENTATION DE LA FEDERATION DES GROUPEMENTS PAYSANS DE BOUDHIE - *BALUH NA* (F.G.P.B.B.)

La structure requérante est une fédération composée de groupements paysans dénommée «Fédération des Groupements Paysans de Boudhié - *Baluh NA*¹». Elle a été enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce et du Crédit Mobilier de Kolda le 07 février 1996 sous le numéro 02-009/96/A (**cf. annexe 2**).

Cette Fédération a connu une augmentation du nombre de groupements qui la compose. En effet, elle est passée de 08 groupements en 2003 au début du projet. à 20 en 2005. L'objet de la création de cette structure est de renforcer la solidarité entre ses membres, de défendre leurs intérêts, de mettre en place les moyens nécessaires à leur développement socio-économique, de développer les activités agro-sylvo-pastorales et commerciales dans la zone.

La densité de la palmeraie à huile de même que la forte concentration d'espèces végétales et animales dont certaines sont rares et/ou menacées au Sénégal témoignent du souci et de la capacité des populations riveraines à conserver les ressources biologiques de la vallée. La conservation des valeurs traditionnelles est certainement un atout majeur pour la protection de ces ressources. Néanmoins, un développement d'activités alternatives suivi d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation des populations sur l'importance et la nécessité de conserver la biodiversité pourrait mieux aider à conserver les ressources biologiques de la vallée.

Certains groupements de cette fédération ont bénéficié d'une formation dans certains domaines comme la conservation des sols et la lutte contre l'érosion (groupement de Madian Bouracan), l'arboriculture (groupements de Nguindir,

¹ *Baluh Na* signifie en langue balante « mobilisons-nous »

Franounda et Kindakam), l'apiculture (groupement de Sorance et Franounda). La plupart des groupements ont maîtrisé les techniques de lutte contre les feux de brousse et disposent de moniteurs pour l'alphabétisation en langue mandingue. La culture du tabac a permis de former des vulgarisateurs dans le domaine de l'agriculture. Le prix du meilleur producteur de tabac au Sénégal pendant la campagne agricole 2000 - 2001 à été remporté par un membre de la fédération des groupements paysans de la zone. La gestion de l'eau des barrages est assurée par le comité inter-villageois de gestion de la vallée qui a été formé par le PROGES².

La Fédération a bénéficié d'un financement du PMF/FEM pendant la période 2003-2005. Les activités ciblées par le projet ont été réalisées pour l'essentiel. Les leaders de la fédération ont élargi leurs relations extérieures à de nouveaux partenaires (ONG, services techniques et projets de l'Etat...). L'effet d'attraction du projet de biodiversité a permis un élargissement de la base sociale de fédération. Ainsi de huit villages au début, la fédération compte aujourd'hui vingt villages.

Les compétences de la Fédération ont été renforcées dans plusieurs domaines dont celui du managérial. Les membres du bureau ont en outre accompli un travail important de mise en place d'infrastructures notamment la construction de leur siège social et d'un centre apicole (pour la collecte et le traitement du miel) qui ont respectivement coûté 3.148.000 francs et 750.000 fr.

La Fédération a acquis une bonne expérience dans le domaine de la restauration de sites dégradés. La mise en place d'une aire protégée communément appelée le sanctuaire a permis d'inverser les effets néfastes de l'action humaine.

L'accompagnement du projet par des activités génératrices de revenus, a permis aux membres de la Fédération de prouver qu'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles n'est pas antinomique avec la recherche de revenus financiers et d'avantage économiques.

3. DOMAINES FOCAUX ET PROGRAMMES OPERATIONNELS DU FEM CIBLES

Les domaines focaux concernés par les activités du projet sont : la préservation de la biodiversité et la dégradation des terres.

² Projet de Gestion des Eaux du Sud

Les activités relatives à la conservation de la biodiversité, domaine focal ciblé du PMF/FEM, inscrivent le projet dans les programmes opérationnels (P.O.) suivants :

- les écosystèmes de forêts (P.O. 3) : connaissances et utilisations traditionnelles durables des ressources forestières, promotion de systèmes de production et d'utilisation soutenables des produits forestiers autres que le bois ;
- les écosystèmes côtiers, marins et d'eaux douce (P.O. 2) : création de moyens alternatifs de subsistance pour réduire la pression sur la biodiversité dans les zones conservées et protégées ;
- la biodiversité et la dégradation des terres (P.O. 4) : protéger la biodiversité et promouvoir son utilisation, prévenir la déforestation et favoriser la gestion durable des forêts.

Le projet est localisé dans la zone de biodiversité sud-sud-est du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM).

4. JUSTIFICATION

La vallée de Kindakam qui est un écosystème humide ayant jadis abrité une très importante diversité biologique présente encore un intérêt particulier pour la conservation de la biodiversité et de la palmeraie à *Elaeis guineensis*. Elle constitue une zone de refuge de nombreuses espèces animales et végétales menacées sur le territoire national. En particulier, des espèces végétales rares et/ou menacées comme *Calamus deeratus* (palmier rotin), *Raphia sp.* (palmier raphia), *Pseudospondias microcarpa*, *Mitragyna stipulosa*, *Anthocleista nobilis*, *Khaya senegalensis* (caïlcédrat) y régénèrent bien. Les crocodiles, les pythons, les silures et les oiseaux comme les grues couronnées et des canards se sont réfugiés dans ces bosquets considérés comme sacrés.

Cette vallée pratiquement désalinisée par le barrage anti-sel et les quatre retenues d'eau mises en place par l'USAID est inondée une bonne partie de l'année et constitue un important potentiel pour la riziculture.

Elle présente d'énormes potentialités pour l'apiculture qui est cependant pratiquée de façon traditionnelle. En effet, la disponibilité de l'eau et la diversité floristique constituent des atouts certains pour cette activité. La Fédération a installé 540 ruches traditionnelles qui ont suscité un grand intérêt de la part de ses membres. L'arboriculture est développée (sols fertiles et proximité de la nappe phréatique) et la production fruitière est importante (mangues, anacardes, bananes, oranges,...).

Certains groupements disposent de plantations communautaires d'anacardiens (Francounda).

Au plan organisationnel, des structures ont été créées à différents niveaux. Le comité inter-villageois de gestion de la vallée et la fédération des groupements paysans de la vallée sont les deux organisations les plus impliquées dans la protection des ressources de la vallée.

L'exploitation des fruits du palmier à huile est une activité bien réglementée par les populations riveraines de la palmeraie. La production annuelle des villages limitrophes de la vallée dépasse 12000 litres, soit un montant de près de 9 millions de francs CFA.

Malgré ces importantes potentialités et ces atouts, cette zone de haute biodiversité et de refuge d'espèces qui abrite une gande palmeraie à *Elaeis guineensis* a connu une dégradation sensible essentiellement marquée par :

- une destruction de la structure de la palmeraie ;
- une menace sur la biodiversité végétale et animale.

La palmeraie à *Elaeis guineensis* protège la cuvette de l'ensablement provoqué par le défrichement de la végétation des plateaux. Elle est en train de se régénérer et a connu une forte réduction des pressions anthropiques suite aux activités du projet PMF/FEM SEN 03/06. Cependant, les risques de reprise de la dégradation persistent encore malgré cette tendance positive. Pour éliminer ces risques et pérenniser les résultats obtenus dans la conservation de la biodiversité et de la palmeraie certaines activités du premier projet doivent se poursuivre avec d'autres nouvelles activités dans les domaines suivants :

- formation de membres de la Fédération ;
- régénération et protection de la palmeraie et des terres de riziculture, deux ressources exploitées de façon traditionnelle par les femmes;
- renforcement de la prise de conscience environnementale ;
- reboisement des pare-feux pour renforcer leur efficacité contre les feux de brousse ;
- renforcement de la capacité de production de la pépinière;
- consolidation de la restauration de la diversité biologique avec la consolidation des activités de reboisement d'espèces menacées et/ou d'espèces rares dans la vallée ;
- mise en défens de sites de haute biodiversité.

Les sites de haute diversité biologique sont situés en bordure de vallées et servent encore d'habitat à des espèces rares et/ou menacées comme le crocodile, le python

de séba, des silures et des oiseaux. Certains de ces sites encore relativement assez bien conservés commencent à être fréquentés par les populations jusque là méfiantes de ces endroits boisés entourés de croyances mystiques qui les protégeaient des agressions anthropiques.

5. OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet vise deux objectifs principaux : restaurer et conserver la diversité biologique et restaurer et conserver la palmeraie

☛ Restaurer et conserver la diversité biologique

Pour arriver à cet objectif principal, les objectifs spécifiques (O. S.) suivants doivent être atteints :

- 9 O. S. 1 réduire des impacts négatifs d'activités de production sur la diversité biologique de la vallée (cueillette, feux de brousse) ;
- O. S. 2 protéger et renforcer des îlots refuges d'espèces rares et/ou menacées ;
- O. S. 3 réintroduire des espèces disparues dont les conditions écologiques sont redevenues favorables suite à la mise en place des ouvrages anti-sel et de retenu d'eau ;
- 9 O. S. 4 renforcer la prise de conscience des populations locales sur la nécessité de conserver la diversité biologique ;
- O. S. 5 renforcer les capacités des populations locales dans le domaine de la conservation de la biodiversité ;
- O. S. 6 supprimer l'amodiation de cette zone.

Restaurer et conserver de la palmeraie

L'atteinte des objectifs spécifiques (O. S.) suivants permettra d'arriver à cet objectif principal de restauration et de conservation de la palmeraie :

- O. S. 1 renforcer les effets positifs de la première digue construite avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06) ;
- O. S. 2 renforcer la réduction des pressions anthropiques (dans la zone de pourtour) suite aux activités du premier projet PMF/FEM SEN 03/06.

6. RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES

☛ Résultats attendus dans le court ou moyen terme (3 ans)

- régénération d'espèces menacées.
- régénération d'espèces rares.
- régénération de la palmeraie ;

*Est-ce à la
palmeraie
Cada est projet
accidentel*

*Activité
de l'Etat
et l'administration*

☛ Résultats attendus dans le long terme

- restauration et conservation de la diversité biologique dans la vallée ;
- restauration et conservation de la palmeraie ;
- amélioration du niveau et des conditions de vie des populations locales.

☛ Activités à mener

Les activités identifiées pour atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus sont :

- 1** - Entretien et renforcement du reboisement des 13 km de pare-feux réalisés.
- 2** - Equipement des apiculteurs en ruches traditionnelles et en matériel de collecte du miel.
- 3** - Acquisition d'une unité de presse de miel pour appuyer cette activité génératrice de revenus qui permet d'alléger les travaux des femmes et mieux les impliquer dans les activités de conservation.
- 4** - Formation de 200 personnes aux techniques de l'apiculture moderne pour limiter les feux de brousse provoqués par cette activité.
- 5** - Mise en défens de 03 sites (sanctuaires) de haute densité de biodiversité déjà identifiées dans la zone.
- 6** - Reboisement et protection de 10 ha avec des espèces rares comme le rotin, le raphia dont les conditions écologiques sont redevenues favorables.
- 7** - Organisation de campagnes d'information et sensibilisation des populations sur la nécessité de protéger et de conserver la diversité des espèces végétales et animales sauvages rares et/ou menacées dans la vallée.
- 8** - Organisation de campagnes de vulgarisation du code local de conduite sur la protection de la biodiversité dans la Communauté Rurale de Bambaly, élaboré avec l'appui du projet *Wulanafa*.
- 9** - Renforcement et extension de la pépinière forestière mise en place avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06). La superficie sera portée à 01 ha pour produire 40.000 plants par an.
- 10** - Cette consolidation concerne : le renforcement de la clôture en grillage, le fonçage d'un puits moderne, l'acquisition de semences d'espèces forestières.

*Agence nationale
de promotion
et de résultats*

- 11** - Finaliser les démarches administratives pour la sortie des textes législatifs de désamodiation élaborés et mis dans le circuit administratif grâce au financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06).
- 12** - Mise en place (construction) d'une digue de retenue d'eau dans la vallée pour compléter et renforcer les effets de la première digue une meilleure gestion de l'eau.
- 13** - Construction d'un radier pour renforcer et protéger la digue construite avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06).
- 14** - Redynamisation du comité de surveillance de la Vallée

TABLEAU 1 - CADRE LOGIQUE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION
Restaurer et conserver la diversité biologique	OS 1 - Réduire des impacts négatifs d'activités de production sur la diversité biologique de la vallée (cueillette, feux de brousse, production agricole...)	<p>Résultat 1.1. - La diversité biologique animale et végétale de la vallée est restaurée</p> <p>Résultat 1.2. - La diversité biologique animale et végétale de la vallée est conservée.</p> <p>Résultat 1.3. - Les activités génératrices de revenus sont développées et diversifiées</p>	<p>Activité 1.1. - Entretien et renforcement du reboisement des 13 km de pare-feux réalisés</p>	<p>13 km de pare-feu reboisés</p>	<p>Rapport d'activités de la Fédération</p>
			<p>Activité 1.2. - Equipement des apiculteurs en ruches traditionnelles et en matériel de collecte du miel</p>	<p>500 ruches traditionnelles reçues par les apiculteurs</p> <p>Type de matériel de collecte</p> <p>Augmentation des revenus des populations locales (femmes et jeunes surtout)</p>	<p>Rapports des Services techniques du CADL (ex. CERP)</p> <p>Rapport d'activités de la Fédération</p>
			<p>Activité 1.3. - Acquisition d'une unité de presse de miel</p> <p><i>Il n'y a plus d'unité de presse</i></p>	<p>Présence d'une presse fonctionnelle pour le traitement du miel</p> <p>Augmentation des revenus des populations locales (femmes et jeunes surtout)</p> <p>05 sessions de formation</p> <p>200 personnes formées</p>	
			<p>Activité 1.4. - Formation de 200 personnes en techniques d'apiculture</p>	<p>Augmentation des revenus des populations locales (femmes et jeunes surtout)</p> <p>05 sessions de formation</p> <p>200 personnes formées</p>	<p>Rapports d'activités de la Fédération</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Rapports d'activités de la Fédération</p>

	OS 2 - Protéger et renforcer des îlots refuges d'espèces rares et/ou menacées	Résultat 2.1. - La Population d'espèces rares et menacées importante et mieux protégée	Activité 2.1. - Protection d'une zone de haute densité de biodiversité d'une superficie de 100 ha	Présence d'un site de 100 hectares mis en défens Présence de 03 sites protégés et de haute densité de biodiversité Abondance de la régénération naturelle	Rapports des Services Techniques du CADL (ex. CERP)
		Résultat 2.2. - Renforcement du statut de sanctuaire de biodiversité de ces îlots	Activité 2.2. - Mise en défens de 03 sites (sanctuaires) de haute densité de biodiversité déjà identifiées dans la zone	Abondance de la régénération naturelle	Rapports des Services Techniques Rapports d'activités de la Fédération
	OS 3 - Réintroduire des espèces disparues dont les conditions écologiques sont redevenues favorables suite à la mise en place des ouvrages anti-sel et de retenu d'eau ;	Résultat 3.1. – La population d'espèces rares et menacées importante et protégée.	Activité 3.1. - Reboisement de 10 ha avec des espèces rares	10 hectares reboisés avec des espèces rares Nombre de plants repiqués Renforcement de la reconstitution des populations des espèces menacées ou rares (régénération naturelle) Abondance et/ou reconstitution des populations des espèces menacées ou rares (régénération naturelle)	Rapports des Services Techniques du CADL (ex. CERP) Rapports d'activités de la Fédération
	OS 4 - Renforcer la prise de conscience des populations locales sur la nécessité de conserver la diversité biologique	Résultat 4.1. Conscience environnementale renforcée au sein de population des villages de la vallée	Activité 4.1. - Information et sensibilisation (en 15 séances) sur la nécessité de protéger et de conserver la biodiversité	Augmentation du degré d'implication des populations dans la conservation de la biodiversité	Rapports d'activités de la Fédération
			Activité 4.1. - Vulgarisation (en 05 séances) du code local de conduite sur la protection de la biodiversité dans la Communauté Rurale de Bambaly, élaboré avec l'appui du projet <i>Wulanafa</i>	Augmentation du degré d'implication des populations dans la conservation de la biodiversité	Rapports d'activités de la Fédération

	<p>OS 5 - Renforcer les capacités des populations locales dans le domaine de la conservation de la biodiversité</p>	<p>Résultat 5.1. – Capacité de production en plants de pépinière accrue</p> <p>Résultat 5.2. – Demande locale en plants d'espèces forestières satisfaite</p>	<p>Activité 5.1. - Renforcement et extension de la pépinière forestière mise en place avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06). La superficie sera portée à 01 ha pour produire 40.000 plants par an. Cette consolidation concerne : le renforcement de la clôture en grillage, le fonçage d'un puits moderne, l'acquisition de semences d'espèces forestières.</p>	<p>Augmentation de la superficie de la pépinière</p> <p>Augmentation du nombre de plants produits (80.000 plants en 02 ans)</p> <p>Présence d'un puits équipé</p> <p>Clôture renforcée</p>	<p>Rapports d'activités de la Fédération</p> <p>Rapports des Services Techniques du CADL (ex. CERP)</p>
	<p>OS 6 - Supprimer l'amodiation de cette zone</p>	<p>Résultat 6.1. - Zone de repos, de dortoir et de reproduction de diverses espèces d'oiseaux.</p>	<p>Activité 6.1. - Finalisation des démarches administratives pour la sortie des textes législatifs de désamodiation élaborés et mis dans le circuit administratif grâce au financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06)</p>	<p>Augmentation du nombre d'espèces et d'individus d'oiseaux dans la zone.</p> <p>Nombre de réunions</p> <p>Document présentant les textes de dés amodiation.</p>	<p>Document présentant les textes de désamodiation</p> <p>Rapports d'activités de la Fédération</p> <p>Archives du tribunal régional</p>
<p>Restaurer et conserver de la palmeraie</p>	<p>OS 7 - Renforcer les effets positifs de la première digue construite avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06)</p>	<p>Résultat 7.1. - Biodiversité plus importante et ressources naturelles mieux conservées (flore et faune régénérées)</p> <p>Résultat 7.2. – Facteurs responsables de la dégradation maîtrisés</p>	<p>Activité 7.1. - Construction de deux digues de retenue d'eau dans la vallée</p> <p>Activité 7.2. - Construction d'un radier pour renforcer et protéger la digue construite avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06)</p>	<p>Présence de 02 digues de retenue d'eau dans la vallée</p> <p>Réduction des pressions sur les ressources biologiques de la vallée</p>	<p>Rapports d'activités de la Fédération</p> <p>Rapports des Services Techniques</p>

	<p>OS 8 - Renforcer la réduction des pressions anthropiques (dans la zone de pourtour) suite aux activités du premier projet PMF/FEM SEN 03/06</p>	<p>Résultat 8.1. : La palmeraie est conservée</p>	<p>Activité 8.1. - Redynamisation du comité de surveillance de la Vallée</p>	<p>Réduction des pressions sur les ressources biologiques de la vallée</p> <p>Augmentation du degré d'implication des populations dans la conservation de la biodiversité</p>	<p>Rapports d'activités de la Fédération</p>
--	---	--	---	---	--

TABLEAU 2 - RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Tableau. Grille des résultats attendus et des indicateurs correspondants

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables
<p>OS 1 - Réduire des impacts négatifs d'activités de production sur la diversité biologique de la vallée</p> <p>Activité 1.1. - Entretien et renforcement du reboisement des 13 km de pare-feux réalisés</p> <p>Activité 1.2. - Equipement des apiculteurs en ruches traditionnelles et en matériel de collecte du miel</p> <p>Activité 1.3. - Acquisition d'une unité de presse de miel</p> <p>Activité 1.4. - Formation de 200 personnes en techniques d'apiculture</p>	<p>Résultat 1.1. - La diversité biologique animale et végétale de la vallée est restaurée</p> <p>Résultat 1.2. - La diversité biologique animale et végétale de la vallée est conservée.</p> <p>Résultat 1.3. - Les activités génératrices de revenus sont développées et diversifiées</p>	<p>13 km de pare-feu reboisés</p> <p>500 ruches traditionnelles reçues par les apiculteurs</p> <p>Type de matériel de collecte</p> <p>Présence d'une presse fonctionnelle pour le traitement du miel</p> <p>Augmentation des revenus des populations locales (femmes et jeunes surtout)</p> <p>05 sessions de formation</p> <p>200 personnes formées</p>
<p>OS 2 - Protéger et renforcer des îlots refuges d'espèces rares et/ou menacées</p> <p>Activité 2.1. - Protection d'une zone de haute densité de biodiversité d'une superficie de 100 ha</p> <p>Activité 2.2. - Mise en défens de 03 sites (sanctuaires) de haute densité de biodiversité déjà identifiées dans la zone</p>	<p>Résultat 2.1. - La Population d'espèces rares et menacées importante et mieux protégée</p> <p>Résultat 2.2. - Renforcement du statut de sanctuaire de biodiversité de ces îlots</p>	<p>Présence d'un site de 100 ha protégés</p> <p>Abondance de la régénération naturelle</p> <p>Présence de 03 sites mis en défens</p>
<p>OS 3 - Réintroduire des espèces disparues dont les conditions écologiques sont redevenues favorables suite à la mise en place des ouvrages anti-sel et de retenu d'eau ;</p> <p>Activité 3.1. - Reboisement de 10 ha avec des espèces rares</p>	<p>Résultat 3.1. – La population d'espèces rares et menacées importante et protégée.</p>	<p>10 hectares reboisés avec des espèces rares</p> <p>Nombre de plants repiqués</p> <p>Renforcement de la reconstitution des populations des espèces menacées ou rares (régénération naturelle)</p> <p>Nombre de plants reboisés</p> <p>Abondance et/ou reconstitution des populations des espèces menacées ou rares (régénération naturelle)</p>

<p>OS 4 - Renforcer la prise de conscience des populations locales sur la nécessité de conserver la diversité biologique</p> <p>Activité 4.1. - Information et sensibilisation (en 15 séances) sur la nécessité de protéger et de conserver la biodiversité</p> <p>Activité 4.1. - Vulgarisation (en 05 séances) du code local de conduite sur la protection de la biodiversité dans la Communauté Rurale de Bambaly, élaboré avec l'appui du projet <i>Wulanafa</i></p>	<p>Résultat 4.1. Conscience environnementale renforcée au sein de population des villages de la vallée</p>	<p>Augmentation du degré d'implication des populations dans la conservation de la biodiversité</p>
<p>OS 5 - Renforcer les capacités des populations locales dans le domaine de la conservation de la biodiversité</p> <p>Activité 5.1. - Renforcement et extension de la pépinière forestière mise en place avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06). La superficie sera portée à 01 ha pour produire 40.000 plants par an.</p>	<p>Résultat 5.1. – Capacité de production en plants de pépinière accrue</p> <p>Résultat 5.2. – Demande locale en plants d'espèces forestières satisfaite</p>	<p>Augmentation de la superficie de la pépinière</p> <p>Augmentation du nombre de plants produits (80.000 plants en 02 ans)</p> <p>Présence d'un puits équipé</p> <p>Clôture renforcée</p>
<p>OS 6 - Supprimer l'amodiation de cette zone</p> <p>Activité 6.1.- Finaliser les démarches administratives pour la sortie des textes législatifs de désamodiation élaborés et mis dans le circuit administratif grâce au financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06)</p>	<p>Résultat 6.1. - Zone de repos, de dortoir et de reproduction de diverses espèces d'oiseaux.</p>	<p>Augmentation du nombre d'espèces et d'individus d'oiseaux dans la zone</p> <p>- Nombre de réunions</p> <p>- Document présentant les textes de désamodiation</p>
<p>OS 7 - Renforcer les effets positifs de la première digue construite avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06)</p> <p>Activité 7.1. - Construction de deux digues de retenue d'eau dans la vallée</p> <p>Activité 7.2. - Construction d'un radier pour renforcer et protéger la digue construite avec le financement du PMF/FEM (projet SEN 03/06)</p>	<p>Résultat 7.1. - Biodiversité plus importante et ressources naturelles mieux conservées (flore et faune régénérées)</p> <p>Résultat 7.2. – Facteurs responsables de la dégradation maîtrisés</p>	<p>- Présence de 02 digues de retenue d'eau</p> <p>-</p> <p>- Réduction des pressions sur les ressources biologiques de la vallée</p>
<p>OS 8 - Renforcer la réduction des pressions anthropiques (dans la zone de pourtour) suite aux activités du premier projet PMF/FEM SEN 03/06</p> <p>Activité 8.1. - Redynamisation du comité de surveillance de la Vallée</p>	<p>Résultat 8.1. : La palmeraie est conservée</p>	<p>Réduction des pressions sur les ressources biologiques de la vallée</p> <p>Augmentation du degré d'implication des populations dans la conservation de la biodiversité</p>

TABLEAU 3 - IMPACTS, EFFETS ET PRODUITS

	Description	Horizon temporel
Produits	<ul style="list-style-type: none"> - Régénération d'espèces menacées. - Régénération d'espèces rares. - Abondance de la régénération naturelle de certaines espèces. - Régénération de la palmeraie. - Augmentation du nombre de plants produits (80.000 plants en 02 ans). - Augmentation du nombre d'espèces et d'individus d'oiseaux dans la zone. - 10 hectares reboisés avec des espèces rares - Nombre de plants repiqués. - Présence de 03 sites mis en défens. - 13 km de pare-feu reboisés. - Présence d'unr nouvelle digue de retenue d'eau. - Nombre de ruches traditionnelles reçues par les apiculteurs. - Augmentation des revenus des populations locales (femmes et jeunes surtout). - Nombre de sessions de formation réalisés. - 200 personnes formées. - Augmentation des capacités de production d'huile de palme. - Document présentant les textes de dés amodiation. 	Court terme
Effets	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des pressions sur les ressources biologiques de la vallée. - Augmentation du degré d'implication des populations dans la conservation de la biodiversité. - Reconstitution des populations des espèces menacées ou rares (régénération naturelle) - 	Moyen terme
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et conservation de la diversité biologique dans la vallée. - Restauration et conservation de la palmeraie. - Changement de comportements des bénéficiaires. - Implication et participation des populations dans les prises de décision et les activités de conservation des espèces et des écosystèmes. - Amélioration du niveau et des conditions de vie des populations locales. 	Long terme

PLAN D'ÉVALUATION ET DE DURABILITE DU PROJET*

Le besoin d'obtenir des informations sur la pertinence et le bon déroulement des activités du Projet de gestion des ressources naturelles de la vallée de Kindakam rend nécessaire la mise en place d'un plan d'évaluation des résultats des activités menées dans la zone d'intervention du-dit projet.

L'évaluation qui consiste à analyser les progrès vers l'accomplissement des objectifs se fera à mi-parcours et à la fin du projet. Ces deux types d'évaluation permettront d'une part de suivre le bon déroulement des activités et d'autre part d'apprécier l'ensemble des résultats à la fin du projet.

Evaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours sera effectuée au début de la seconde moitié de la période de subvention. Elle reposera sur les objectifs, les indicateurs de suivi et le calendrier d'exécution des activités programmées pour la première période. Les différentes formations reçues avec le projet PMF/FEM SEN 03/06 ont permis aux membres du comité de gestion d'acquérir les outils d'évaluation qui seront utilisés pour réaliser l'auto-évaluation. Les informations issue de cette évaluation intérimaire serviront à apporter des solutions aux éventuels problèmes ou à renforcer les méthodes d'intervention dans la mise en oeuvre des activités. Cette évaluation sera menée par une équipe mixte composée de membres de comités inter-villageois de gestion et de personnes externes. au projet.

Evaluation externe à la fin du projet (par un consultant ou une équipe mixte)

L'évaluation finale sera effectuée à la fin de la deuxième période par une équipe ou un consultant externe. Elle se référera par rapport à l'ensemble des objectifs, des activités programmées et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Durabilité du projet

La stratégie pour assurer la durabilité du projet s'articulera autour des points suivants :

- implication et participation des structures techniques déconcentrés (Services de l'Agriculture, de l'hydraulique, des Eaux et Forêts, de l'élevage).
- bonne articulation entre les activités génératrices de revenus et la conservation des ressources naturelles;
- diversification des activités communautaires génératrices de revenus;

- utilisation de l'approche participative dans la mise en oeuvre des activités;
- responsabilisation de comités de gestion inter-villageois qui joueront un rôle fondamental dans la mise en oeuvre et le suivi des activités du projet;
- renforcement des capacités techniques des populations concernées pour faciliter l'autogestion des ouvrages et le maintien des activités après la période de la subvention;

Cette stratégie de base accordera une place importante à la formation et aux contacts entre partenaires :

- visites et échanges inter-paysans ;
- implication et prise en charge d'activités de formation par les membres des structures techniques (Centres d'Appui au développement Local ex. Centres d'Expansion Rural Polyvalents);
- création de conditions favorables aux contacts entre les populations locales et les différents partenaires commerciaux et économiques impliqués dans la gestion des ressources naturelles du bassin versant.

L'apiculture moderne, en plus de son rôle dans la conservation des ressources naturelles (réduction des risques de feux de brousse, interaction abeille – plantes...), permettra de renforcer la Fédération dans la prise en charge des activités de reboisement. En effet, une partie des ressources financières générées par le matériel de traitement du miel servira à financer des activités de reboisement avec des espèces locales, notamment celles qui sont rares et/ou menacées. La maintenance de ce matériel sera assurée par l'argent issu de l'utilisation de son utilisation.

8. GESTION : STRATEGIE ET ORGANISATION *

Les activités de ce projet de 24 mois seront effectuées par les membres de la Fédération des Groupements d'Intérêt Economique de la vallée de Kindakam qui est la structure bénéficiaire. Ces bénéficiaires ont acquis des capacités d'exécutions de la plupart des activités de ce projet : reboisement, gestion de la pépinière, mise en défens, main d'œuvre pour la construction de digues, activités génératrices de revenus.

Malgré cette expérience, le Centre d'Appui au Développement Local (ex. CERP) de Djendé assurera l'appui technique dans l'exécution des activités, notamment dans les domaines du reboisement et de la formation. Les Chefs de Secteurs des Services des Eaux et Forêts et de l'Agriculture seront directement impliqués.

La gestion du présent projet sera effectuée localement par la Fédération des Groupements d'Intérêt Economique de la vallée de Kindakam qui a déjà une bonne expérience dans la gestion du projet PMF/FEM SEN 03/06.

La gestion financière du projet sera effectuée conformément aux conditions exigées par le PMF/FEM.

Un compte en banque est ouvert et recevra les fonds du projet; ces ressources financières serviront aux règlements des fournisseurs et des différentes prestations de services. Toutes les opérations au niveau de ce compte se feront par chèque suivant le système de la double signature.

Des rapports trimestriels seront rédigés conformément au canevas exigé par le PMF/FEM ; ils présenteront l'ensemble des activités menées pendant cette période. Chaque rapport activités sera accompagné d'un rapport financier. Ces documents permettront d'informer les partenaires de la situation financière et de l'évolution de la mise en œuvre des activités programmées. Les rapports seront envoyés dans les 20 jours suivant la fin de chaque trimestre. L'adoption d'un même plan de présentation de tous les rapports facilitera, en partie, le suivi de l'évolution de la mise en œuvre des activités.

Les rapports seront rédigés conformément au canevas du PMF/FEM

Les rapports trimestriels d'activités seront envoyés à la coordination nationale du PMF/FEM. Le premier rapport sera soumis au bailleur de fonds trois mois après le versement de la tranche initiale de subvention.

L'envoi des rapports financiers trimestriels à la coordination nationale démarrera trois mois après le versement de la première tranche de subvention.

Contribution de la structure requérante

- mise en place de terrains pour les activités sollicitées;
- investissement humain pour les activités à mener;

12. PRESENTATION DU BUDGET DES ACTIVITES*

FORMATION

Formation en apiculture

Honoraires du formateur 40.000 F X 5 jours	=	200.000 F
Déplacement du formateur (aller - retour) 5.000 F X 2	=	10.000 F
Restauration du formateur 3.000 F X 5 j.	=	15.000 F
Per Diem des séminaristes 2.500 F X 200 pers. X 5 j.	=	500.000 F
Per Diem du traducteur 15.000 F X 5 j.	=	75.000 F
Restauration du traducteur 3.000 F X 5 j.	=	15.000 F
Matériel pédagogique (cahiers, bics, crayons, gommes, règles, bloc notes, marqueurs) 2.000 F X 200 pers.	=	400.000 F
Matériel didactique (forfait)	=	100.000 F

Total partiel

1.315.000 F

EQUIPEMENT D'APICULTURE

Matériel de production de miel

Ruches artisanales traditionnelles 3.000 F X 500	=	1.500.000 F
Ruches kényanes 35.000 F X 30	=	1.050.000 F

Total partiel

2.550.000 F

Matériel d'extraction et de traitement de miel

Extracteurs manuels 300.000 F X 2	=	600.000 F
Maturateurs de 200 litres 150.000 F X 2	=	300.000 F
Tenis apicoles à double tamis 200.000 F X 2	=	400.000 F
1 Réfractomètre 200.000 F X 1	=	200.000 F
10 fûts (de 200 litres) X 20.000 12.000 F X 10	=	200.000 F
20 fûts (de 60 litres) X 10.000 8.000 X 20	=	200.000 F
20 Bassines 2.500 F X 20	=	50.000 F

Total partiel **1.950.000 F**

Infrastructure

Construction d'un Centre apicole = 750.000 F

Total partiel **750.000 F**

MATERIEL ET EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE
(redynamisation du comité de surveillance de la vallée)

Seaux en plastique
2.500 F X 90 = 225.000 F

Machettes
2.000 F X 90 = 180.000 F

Râteaux avec manche
5.200 F X 90 = 468.000 F

Battoires
2.500 F X 90 = 225.000 F

Total partiel **1.098.000 F**

AMENAGEMENT

Construction de la première digue

Décapage
5.000 F X 120 m³ = 600.000 F

Compactage de la terre
4.500 F X 330 m³ = 1.485.000 F

Compactage de la latérite
6.500 F X 90 m³ = 585.000 F

Ouvrage en béton armée
4.500.000 F X 1 = 4.500.000 F

Main d'œuvre
2.000 F X 20 pers X 7 j. = 280.000 F

Total partiel **7.450.000 F**

Construction d'un radier

Ouvrage en béton armée
1.500.000 F X 1 = 1.500.000 F

Main d'œuvre
2.000 F X 8 pers. X 3 j. = 48.000 F

Total partiel **1.548.000 F**

Clôture d'un sanctuaire

Grillage		
65.000 F X 600 mètres	=	1.040.000 F
Poteaux		
3.000 F X 100 p.	=	300.000 F
Fil d'attache		
900 F X 5	=	4.500 F
Poteaux d'angle		
900 F X 8	=	7.200 F
Tendeur		
1.300 F X 20	=	26.000 F
Maind'œuvre		
2.000 F X 4 j. X 6 pers.	=	48.000 F
<u>Total partiel</u>		<u>1.425.700 F</u>

RENFORCEMENT ET EXTENSION DE LA PEPINIERE FORESTIERE

Extension de la clôture de la pépinière

Grillage (rouleaux de 25 mètres)		
65.000 F X 7 rouleaux	=	455.000 F
Piquets intermédiaires		
2.800 F X 35 p.	=	98.000 F
Fil d'attache		
900 F X 5	=	4.500 F
Poteaux d'angle		
11.400 F X 4	=	45.600 F
Tendeur		
850 F X 26	=	22.100 F
Fil de tension (3 mm de diamètre)		
920 F X 40 KG	=	36.800 F
Fil d'attache (2 mm de diamètre)		
900 F X 20 KG	=	18.000 F
Portail (1,2 m de largeur, 1,5 m de hauteur)		
36.000 F X 1	=	36.000 F
Maind'œuvre		
2.000 F X 4 j. X 3 pers.	=	24.000 F
<u>Total partiel</u>		<u>740.000 F</u>

Matériel de la pépinière

Râteaux avec manche		
5.200 F X 10	=	52.000 F
Pelles rondes A/M		
2.500 F X 10	=	25.000 F
Pelles bêches		
3.500 F X 10	=	35.000 F
Brouettes		
22.000 F X 5	=	110.000 F
Paires de gants		

2.500 F X 10 Pulvérisateurs	=	25.000 F
2.500 F X 5 Pics	=	12.500 F
6.000 F X 10 Seaux	=	60.000 F
1.000 F X 10 Machettes	=	10.000 F
2.000 F X 10 Sécateurs	=	20.000 F
8.000 F X 10 Arrosoirs galvanisés	=	80.000 F
3.000 F X 20 Houes	=	60.000 F
500 F X 10 Tamis	=	5.000 F
300 F X 10 Décamètre	=	3.000 F
6.000 F X 5 Cordeau	=	30.000 F
50 F X 200 Greffoirs	=	10.000 F
6.000 F X 10 Germeoirs	=	60.000 F
10.000 F X 20 Gaines	=	200.000 F
10 F X 20.000	=	200.000 F

Total partiel **997.500 F**

Fonçage d'un puits

Puisatier 250.000 F x 1 puits	=	250.000 F
Buses	=	350.000 F

Total partiel **600.000 F**

Semences et produits phytosanitaires

Semences d'espèces forestières	=	750.000 F
Produits phytosanitaires	=	100.000 F
Main d'œuvre 40.000 F X 20 mois	=	800.000 F

Total partiel **1.650.000 F**

**RENFORCEMENT DU REBOISEMENT DES
13 KM DE PARE-FEUX REALISES**

Semences d'espèces ligneuses	=	750.000 F
------------------------------	---	-----------

Total partiel **750.000 F**

APPUI INSTITUTIONNEL

Appui institutionnel à la gestion du projet = 1.000.000 F

Total partiel **1.000.000 F**

VISIBILITE, COMMUNICATION ET GESTION DES CONNAISSANCES

Installation de 03 panneaux
100.000 F X 03 pan. = 300.000 F

Confection de 200 Tee-shirts
2.000 F X 200 = 400.000 F

Prospectus et brochure sur 03 thèmes couverts par
les activités du projet
100.000 F X 03 thèmes = 300.000 F

Couverture médiatique des activités
et réalisation d'un film documentaire = 750.000 F

Total partiel **1.750.000 F**

EVALUATION

Evaluation extérieure à la fin du projet = 700.000 F

Auto-évaluation à mis parcours = 300.000 F

Total partiel **1.000.000 F**

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Séances d'information et de sensibilisation sur
la nécessité de protéger et de conserver la biodiversité

50.000 F X 15 séances = 750.000 F

Visite d'échanges = 300.000 F

Total partiel **1.050.000 F**

VULGARISATION DU CODE LOCAL DE CONDUITE

Séances de vulgarisation code local de conduite sur la protection de
la biodiversité dans la Communauté Rurale

50.000 F X 05 séances = 250.000 F

Total partiel **250.000 F**

ELABORATION DU DOCUMENT DE DESAMODIATION

Démarches administratives, séances de travail et
confection du document = 200.000 F

Total partiel **200.000 F**

ELABORATION DU PRESENT DOCUMENT DE PROJET

Préparation et rédaction du présent document de projet = 800.000 F

Total partiel **800.000 F**

TOTAL GENERAL = **28.874.200 F CFA**

Montant sollicité au PMF/FEM : **25.746.200 francs CFA**

Apport de la structure bénéficiaire : **3.128.000 F (soit 12,14 %)**

TABLEAU 4 – SOURCES DE FINANCEMENT DES LIGNES BUDGETAIRES

POSTES BUDGETAIRES	SOURCES DE FINANCEMENT		Total années		Total
	Apports BENEFICIAIRES	Financement du PMF/FEM	Année 1	Année 2	
FORMATION					
Formation en apiculture					
Honoraires du formateur 40.000 F X 5 jours		200.000 F	200.000 F		
Déplacement du formateur (aller - retour) 5.000 F X 2		10.000 F	10.000 F		
Restauration du formateur 3.000 F X 5 j.		15.000 F	15.000 F		
Per Diem des séminaristes 2.500 F X 200 pers. X 5 j.		500.000 F	500.000 F		
Per Diem du traducteur 15.000 F X 5 j.		75.000 F	75.000 F		
Restauration du traducteur 3.000 F X 5 j.		15.000 F	15.000 F		
Matériel pédagogique (cahiers, bics, crayons, gommés, règles, bloc notes, marqueurs) 2.000 F X 200 pers.		400.000 F	400.000 F		
Matériel didactique		100.000 F	100.000 F		
Total partiel		1.315.000 F	1.315.000 F		1.315.000 F
EQUIPEMENT D'APICULTURE					
Matériel de production de miel					
Ruches artisanales traditionnelles 3.000 F X 500		1.500.000 F	1.500.000 F		
Ruches kényanes					

35.000 F X 30		1.050.000 F	700.000 F	350.000 F	
Total partiel		<u>2.550.000 F</u>	<u>2.200.000 F</u>	<u>350.000 F</u>	<u>2.550.000 F</u>
Matériel d'extraction et de traitement de miel		600.000 F	600.000 F		
Extracteurs manuels 300.000 F X 2		300.000 F	300.000 F		
Maturateurs de 200 litres 150.000 F X 2		400.000 F	400.000 F		
Tenis apicoles à double tamis 200.000 F X 2		200.000 F	200.000 F		
1 Réfractomètre 200.000 F X 1		200.000 F	200.000 F		
10 fûts (de 200 litres) X 20.000 12.000 F X 10		200.000 F	200.000 F		
20 fûts (de 60 litres) X 10.000 8.000 X 20		50.000 F	50.000 F		
20 Bassines 2.500 F X 20					
Total partiel		<u>1.950.000 F</u>	<u>1.950.000 F</u>		<u>1.950.000 F</u>
INFRASTRUCTURE					
Construction d'un Centre apicole	750.000 F				
Total partiel	<u>750.000 F</u>				<u>750.000 F</u>
MATERIEL ET EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE (redynamisation du comité de surveillance de la vallée)					
Seaux en plastique 2.500 F X 90		225.000 F	225.000 F		
Machettes 2.000 F X 90					

Râteaux avec manche 5.200 F X 90		180.000 F	180.000 F		
Battoires 2.500 F X 90		468.000 F	468.000 F		
		225.000 F	225.000 F		
Total partiel		<u>1.098.000 F</u>	<u>1.098.000 F</u>		<u>1.098.000 F</u>
AMENAGEMENT					
Construction de la première digue					
Décapage 5.000 F X 120 m3		600.000 F		600.000 F	
Compactage de la terre 4.500 F X 330 m3		1.485.000 F		1.485.000 F	
Compactage de la latérite 6.500 F X 90 m3		585.000 F		585.000 F	
Ouvrage en béton armée 4.500.000 F X 1		4.500.000 F		4.500.000 F	
Main d'œuvre 2.000 F X 20 pers X 7 j.	280.000 F			280.000 F	
Total partiel	<u>280.000 F</u>	<u>7.170.000 F</u>		<u>7.450.000 F</u>	<u>7.450.000 F</u>
Construction d'un radier					
Ouvrage en béton armée 1.500.000 F X 1		1.500.000 F	1.500.000 F		

Main d'œuvre 2.000 F X 8 pers. X 3 j.		48.000 F	48.000 F		
Total partiel		<u>1.548.000 F</u>	<u>1.548.000 F</u>		<u>1.548.000 F</u>
Clôture d'un sanctuaire					
Grillage 65.000 F X 16		1.040.000 F	1.040.000 F		
Poteaux 3.000 F X 100 p.		300.000 F	300.000 F		
Fil d'attache 900 F X 5		4.500 F	4.500 F		
Poteaux d'angle 900 F X 8		7.200 F	7.200 F		
Tendeur 1.300 F X 20		26.000 F	26.000 F		
Maind'œuvre 2.000 F X 4 j. X 6 pers.	48.000 F		48.000 F		
Total partiel	<u>48.000 F</u>	<u>1.377.700 F</u>	<u>1.425.700 F</u>		<u>1.425.700 F</u>
RENFORCEMENT ET EXTENSION DE LA PEPINIERE FORESTIERE					
Extension de la clôture de la pépinière					
Grillage (rouleaux de 25 mètres) 65.000 F X 7 rouleaux		455.000 F	455.000 F		
Piquets intermédiaires 2.800 F X 35 p.		98.000 F	98.000 F		
Fil d'attache 900 F X 5		4.500 F	4.500 F		
Poteaux d'angle					

11.400 F X 4		45.600 F	45.600 F		
Tendeur 850 F X 26		22.100 F	22.100 F		
Fil de tension (3 mm de diamètre) 920 F X 40 KG		36.800 F	36.800 F		
Fil d'attache (2 mm de diamètre) 900 F X 20 KG		18.000 F	18.000 F		
Portail (1,2 m de largeur, 1,5 m de hauteur) 36.000 F X 1		36.000F	36.000F		
Maind'œuvre 2.000 F X 4 j. X 3 pers.		24.000 F	24.000 F		
<u>Total partiel</u>		<u>740.000 F</u>	<u>740.000 F</u>		<u>740.000 F</u>
Matériel de la pépinière					
<u>Total partiel</u>		<u>997.500 F</u>	<u>997.500 F</u>		<u>997.500 F</u>
Fonçage d'un puits					
Puisatier 250.000 F x 1 puits		250.000 F	250.000 F		
Buses		350.000 F			
<u>Total partiel</u>		<u>600.000 F</u>	<u>600.000 F</u>		<u>600.000 F</u>
Fonctionnement de la pépinière					
Semences d'espèces forestières		750.000 F	375.000 F	375.000 F	
Produits phytosanitaires		100.000 F	50.000 F	50.000 F	
Main d'œuvre 40.000 F X 20 mois	800.000 F		400.000 F	400.000 F	
<u>Total partiel</u>	<u>800.000 F</u>	<u>850.000 F</u>	<u>825.000 F</u>	<u>825.000 F</u>	<u>1.650.000 F</u>

RENFORCEMENT DU REBOISEMENT DES 13 KM DE PARE-FEUX REALISES					
Semences d'espèces ligneuses		750.000 F	375.000 F	375.000 F	
Total partiel		<u>750.000 F</u>	<u>375.000 F</u>	<u>375.000 F</u>	<u>750.000 F</u>
APPUI INSTITUTIONNEL					
Appui institutionnel à la gestion du projet		1.000.000 F	600.000 F	600.000 F	
Total partiel		<u>1.000.000 F</u>	<u>600.000 F</u>	<u>600.000 F</u>	<u>1.000.000 F</u>
VISIBILITE, COMMUNICATION ET GESTION DES CONNAISSANCES					
Installation de 03 panneaux 100.000 F X 03 pan.		300.000 F	300.000 F		
Confection de 200 Tee-shirts 2.000 F X 200		400.000 F	200.000 F	200.000 F	
Prospectus et brochure sur 03 thèmes couverts par les activités du projet 100.000 F X 03 thèmes		300.000 F		300.000 F	
Couverture médiatique des activités et réalisation d'un film documentaire		750.000 F		750.000 F	
Total partiel		<u>1.750.000 F</u>	<u>500.000 F</u>	<u>1.250.000 F</u>	<u>1.750.000 F</u>
EVALUATION					
Evaluation extérieure à la fin du projet		700.000 F		700.000 F	
Auto-évaluation à mis parcours		300.000 F		300.000 F	
Total partiel		<u>1.000.000 F</u>		<u>1.000.000 F</u>	<u>1.000.000 F</u>
INFORMATION ET SENSIBILISATION					
Séances d'information et de sensibilisation sur la nécessité de protéger et de conserver la biodiversité					

50.000 F X 15 séances		750.000 F	250.000 F	500.000 F	
Visite d'échanges		300.000 F		300.000 F	
Total partiel		1.050.000 F	250.000 F	800.000 F	1.050.000 F
VULGARISATION DU CODE LOCAL DE CONDUITE					
50.000 F X 05 séances	250.000 F		100.000 F	150.000 F	
Total partiel	250.000 F		100.000 F	150.000 F	250.000 F
ELABORATION DU DOCUMENT DE DESAMODIATION					
Démarches administratives, séances de travail et confection du document	200.000 F		50.000 F	150.000 F	
Total partiel	200.000 F		50.000 F	150.000 F	200.000 F
ELABORATION DU PRESENT DOCUMENT DE PROJET					
Préparation et rédaction du présent document de projet	800.000 F				
Total partiel	800.000 F				800.000 F
TOTAL	3.128.000 F	25.746.200 F	14.574.200 F	12.950.000 F	28.874.200 F

TOTAL GENERAL = 28.874.200 F CFA

Montant sollicité au PMF/FEM : 25.746.200 francs CFA

Apport de la structure bénéficiaire : 3.128.000 F (soit 12,14 %)

La Fédération est composée de 20 groupements. Les six premiers groupements paysans totalisent 321 membres (dont plus de 55 % de femmes)